

## **Marguerite de Valois et le comté d'Auvergne : stratégies pour la reconquête du pouvoir**

*(paru in Éliane Viennot & K. Wilson-Chevalier (dir.), Royaume de Femynie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde, Paris, Champion, 1999, p. 91-102)*

Au cours de l'année 1593, des émissaires du roi Henri IV se rendent en Auvergne auprès de son épouse, Marguerite de Valois. Il veut son accord pour entamer auprès de Rome une procédure en annulation de mariage. Ce « divorce » ou ce « démariage », pour reprendre les termes des contemporains, est motivé par des considérations purement politiques. Après trois décennies de guerres civiles et religieuses (dont huit années de crise successorale et quatre de vide monarchique pendant lesquelles le trône de France a eu au moins six prétendants), l'ancien roi de Navarre a finalement supplanté ses concurrents par la force. Cependant il n'a jamais eu d'enfant avec Marguerite, elle n'est plus guère en âge d'en avoir, et il vivent séparés depuis presque dix ans<sup>1</sup>. Or il faut des héritiers au nouveau pouvoir – la stabilité de l'État et la paix toute fraîche en dépendent. Et Henri IV n'a pour l'instant qu'un bâtard de Gabrielle d'Estrées. Deux solutions, divergentes, sont envisagées : lui voudrait épouser Gabrielle et légitimer son fils ; ses ministres quant à eux veulent lui faire épouser une princesse avantageuse et irréprochable, c'est-à-dire vierge, jeune, de haut rang, et si possible très riche – d'où leur choix, très vite arrêté, de Marie de Médicis. Dans tous les cas, il faut annuler la première union.

La procédure n'était pas alors chose courante, mais la raison d'État l'imposait parfois, et le Saint Siècle s'exécutait quand il adhérait à ladite raison. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on avait encore en mémoire, notamment, l'annulation du mariage de Louis XII et de Jeanne de France, dont Simone Bertière nous a récemment montré toute la complexité<sup>2</sup>. Disons simplement ici que, dans un tel cas, on attendait de la « démariée » qu'elle se retire dans un couvent et qu'on n'entende plus parler d'elle.

Cette configuration semble à nouveau se présenter pour la fille de Catherine de Médicis. En 1593, elle vit depuis sept ans déjà dans un château auvergnat, à Usson, où elle a été enfermée sur l'ordre de son frère Henri III, mais dont elle s'est presque aussitôt rendue maîtresse. Bien que parfaitement libre, il ne semble pas qu'elle puisse en sortir jamais ; tout juste espère-t-elle, les jours de grand optimisme, « rentrer en France », comme elle dit, et s'installer à Villers-Cotterêts, dans son duché de Valois.

Lorsque l'annulation est prononcée, le 17 décembre 1599, au terme de six années de négociations trilatérales ardues, on en est toujours là : la reine a fait la démonstration de son habileté et de sa pugnacité, elle a notamment arraché au pouvoir royal une très grosse pension et la promesse de l'apurement de ses dettes, mais elle semble condamnée à rester à Usson. Or, moins de cinq ans plus tard, en août 1605, on la verra revenir dans la capitale, puis faire bâtir un palais en plein Paris, et redevenir – ou plutôt devenir, pour la première fois de sa vie – l'un des premiers personnages du royaume. Entre les deux dates se place un imbroglio politico-juridico-militaire qui a pour centre

---

<sup>1</sup>. Voir E. Viennot, *Marguerite de Valois, histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1993.

<sup>2</sup>. Simone Bertière, *Les Reines de France*, Paris, De Fallois, 1994, 1er vol.

névralgique le comté d'Auvergne : une négociation très importante, pour Marguerite aussi bien que pour le royaume de France.

### **Le comté d'Auvergne : quel enjeu ?**

Propriété de longue date des barons de la Tour et de La Chaise, il avait appartenu à Madeleine de la Tour d'Auvergne, mère de Catherine de Médicis, puis à Catherine elle-même. À la mort de celle-ci, en 1588, il aurait dû revenir à Marguerite, mais celle-ci était en disgrâce. Henri III en avait fait don à leur neveu Charles, bâtard légitimé de Charles IX et de Marie Touchet ; il n'y avait guère à l'époque d'autres moyens de s'attacher des fidélités, et il semble en outre qu'il était véritablement attaché au jeune homme. À la mort d'Henri III, en 1589, Charles avait embrassé le parti d'Henri IV. Cependant, au moment où celui-ci et Marguerite divorcent (soit une dizaine d'années plus tard), la situation est très différente. La demi-sœur de Charles, Henriette d'Entragues, est depuis peu la maîtresse du roi, resté inconsolable de la mort de Gabrielle durant deux mois... La jeune fille toutefois, ou plutôt sa famille, a mis des conditions avant de la livrer au monarque – de la vendre serait plus exact. Alors, dans son impatience, Henri IV lui a fait, comme à tant d'autres avant elle, la promesse de l'épouser si elle lui donnait un garçon. La différence est que, cette fois, il a rédigé une promesse écrite qui vaut engagement, et qu'Henriette est enceinte quelques semaines avant Marie de Médicis.

Les démêlées du roi de France vieillissant avec sa jeune et redoutable maîtresse sont connues, je n'insisterai donc ici que sur le versant auvergnat de l'affaire. La famille d'Henriette en effet, Charles compris, a misé gros sur son ventre, et elle entend faire plier le roi. Aux pressions sentimentales et sexuelles de la jeune femme s'ajoutent donc, dès 1601, une conspiration rassemblant, outre sa famille, des « déçus » du nouveau régime comme le maréchal de Biron, et des aventuriers comme Jacques de La Fin – la plupart étant possessionnés dans le centre de la France. Malgré la condamnation à mort de Biron, en août 1602, d'autres mécontents s'enrôlent autour du premier noyau, notamment l'ancien bras droit du roi de Navarre, le vicomte de Turenne, devenu duc de Bouillon et maître de Sedan (principauté souveraine). D'autres ramifications étrangères sont repérables, jusqu'en Savoie et en Espagne, où Philippe III a promis d'aider les conjurés<sup>3</sup>. L'ampleur de la menace est ainsi résumée par l'ambassadeur de Toscane :

Les uns prétendent que le mariage du roi avec Marguerite de Valois est toujours valable, et, à leurs yeux, le Dauphin est illégitime. La marquise de Verneuil [Henriette], s'autorisant de la promesse du roi, considère son propre fils comme seul légitime, et le Dauphin comme un bâtard<sup>4</sup>.

L'enjeu apparaît ici dans toute son ampleur : en plein cœur de la France, le comté d'Auvergne est devenu dans les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle le foyer d'une conspiration qui met en péril l'œuvre du Premier Bourbon : la paix intérieure et extérieure, la légitimité du nouveau régime avec les enfants qui naissent de Marie, et la prospérité à laquelle sa dot contribue largement. Sans la logistique auvergnate, les intrigues d'Henriette seraient réduites à peu de choses. Mais sans Henriette, les coupables seraient depuis longtemps sous les verrous, alors que le roi tergiverse et les laisse courir, pour quelques gestes ou nuits d'amour : ainsi, Charles a été arrêté en 1602 en même temps que Biron, mais il a été relâché presque aussitôt, malgré ses aveux. Et s'il est réembastillé en novembre 1604, sérieusement cette fois, et dépossédé de ses

<sup>3</sup>. Voir, pour cette série de complots, Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, p. 887 et suiv.

<sup>4</sup>. Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, 1311-1610*, Document recueillis par Giuseppe Canestrini, Paris, 1859-1886, vol. 5, p. 520 (février 1604).

biens, son père, arrêté peu après, est très vite libéré, au grand dam des ministres du roi...

Marguerite n'est pas étrangère à ces arrestations, et elle est l'artisane de la dépossession des biens du comte d'Auvergne. Dès 1601, en effet, Henri IV qui craignait qu'elle ne se joigne à la conjuration lui a demandé de se tenir sur ses gardes. Or la reine dé mariée est loin d'être tentée de trahir. Grâce à ses informateurs en Auvergne, elle est au courant des menées de celui qu'elle appellera désormais son « mauvais neveu ». Elle a compris qu'elle tient là le moyen de revenir à Paris – et par la grande porte.

### **La récupération du comté d'Auvergne, ou le retour à Paris**

La stratégie à laquelle elle songe est de faire don de tous ses biens à la Couronne contre l'usufruit à vie sur ces biens. On ne voit guère, évidemment, à qui d'autre lesdits biens auraient pu revenir, puisque Marguerite était demeurée sans enfants – du moins sans enfants légitimes. On voit trop bien, par contre, à quelles contestations, à quelles intrigues, son héritage aurait pu donner lieu en une période aussi troublée. Et la reine, quant à elle, voit très bien l'intérêt que représente pour la famille régnante un legs exécuté de son vivant.

Le cadeau est en effet considérable. Matériellement, il représente le duché de Valois, les comtés de Senlis, de Rouergue, d'Agenais, de Condomois, de Quercy, et de Lauraguais, et un certain nombre d'autres terres ; ce n'est pas là, toutefois, l'aspect principal puisque, dans la transaction qu'elle imagine, elle seule pourra en toucher les revenus tant qu'elle sera en vie. Le cadeau, à vrai dire, est essentiellement politique. D'abord, il garantit un retour sans histoire de cet héritage dans le giron de la Couronne. Mais surtout il conforte la légitimité du régime : le don en terres de la dernière des Valois aux premiers des Bourbons incarne symboliquement le bien-fondé d'une transition dynastique qui s'est faite l'épée à la main, et qui est encore bien fragile dans les esprits ; il prouve en outre que le divorce n'a pas été extorqué à Marguerite, donc que le mariage médicéen est valable, et donc que le dauphin est légitime.

Marguerite met deux conditions à ce cadeau. La première, c'est la récupération du comté d'Auvergne, à laquelle elle tient farouchement : le « mauvais neveu » n'en jouit en effet que parce qu'Henri III l'a spoliée, elle, d'un bien qui aurait dû lui revenir à la mort de Catherine. L'autre condition, c'est son retour en France. Sur les deux points, la Couronne l'aidera, ou elle n'aura rien.

Nous ne savons pas exactement de quand date ce projet, mais il est clair que la reine y songeait déjà avant le divorce, puisqu'en 1598, offrant son duché d'Etampes à Gabrielle d'Estrées pour lui complaire et complaire au roi, elle avait annoncé vouloir choisir pour héritier l'aîné de leurs enfants ; la mort de la favorite n'a fait que déplacer le problème. La famille de Charles, de son côté, entend bien conserver le comté d'Auvergne. Dans les dernières semaines de la négociation du divorce, le connétable de Montmorency, beau-père de Charles, tente d'arracher à la reine une ratification du don d'Henri III. Elle fait alors semblant d'être d'accord, et répond prudemment :

Il n'est pas temps de faire telles déclarations, qui peuvent offenser des personnes de qui le support m'est nécessaire. Votre prudence approuvera, je m'assure, ma raison. Outre ce que nul ne peut donner ce qu'il n'a pas, mon neveu me demande chose qu'il dit n'être pas à moi et qu'il jouit comme sienne... Il faut, premier, que la substitution me soit adjugée, car

mon courage [ma dignité] ne pourrait permettre de donner chose de quoi l'on ne me sût gré<sup>5</sup>.

Marguerite n'a évidemment pas l'intention de donner quoi que ce soit à son neveu. Dans les mois suivants, la grossesse de la nouvelle reine, puis la naissance du dauphin, et surtout les incartades de Charles, redonnent corps à son projet. Elle s'acharne alors à dénoncer ses agissements au roi, soulignant la menace qu'il représente, et récusant par avance tout projet d'entente avec lui :

Ce mal conseillé garçon tient plusieurs places en ce pays, des maisons qu'il m'usurpe du bien de la feu reine ma mère, qui sont presque aussi fortes que cette-ci [*Usson*], châteaux, rochers, atours [*atriums*], enceintes, qui, pour le bien de [votre] service, seront mieux par terre que debout. Pour cette-ci, [Votre Majesté] s'assurera, s'il Lui plaît, qu'avec l'aide de Dieu il n'y mettra jamais le pied. Il se vante qu'Elle la lui a promise quand j'en serai partie. Je La supplie très humblement ne me faire recevoir ce déplaisir, qu'un lieu que j'ai tant pris de peine de rendre beau vienne entre telles mains. Votre Majesté ne le doit pas faire, pour le bien de Son service<sup>6</sup>.

Dans les années suivantes, elle renseigne la Couronne sur les allées et venues de son neveu et de ses complices. En 1604, elle permet aux agents du roi de débusquer plusieurs d'entre eux, et elle favorise l'arrestation de Charles. Dès qu'il est sous les verrous, en novembre, elle écrit à Sully que l'heure est venue pour elle de lui intenter un procès. « Ce que je requiers à Sa Majesté et à vous en ceci, est seulement de favoriser mon bon droit, en me faisant faire prompte et bonne justice<sup>7</sup> ». Henri IV a compris. Il a fait retrouver le contrat de mariage de Catherine, où il est stipulé qu'elle donnait, comme le rappelle Marguerite, « son bien à ses enfants, de fils en fils, tant qu'il y aurait, selon l'ordre de l'âge, et les fils venant à faillir sans enfants, le donnait aux filles [...] desquelles il a plu à Dieu que je sois restée seule<sup>8</sup>. »

Le procès est appelé à une grande publicité. Marguerite fait donc valoir qu'elle doit être sur place, à Paris, pour veiller à ses intérêts. Henri IV est d'accord ; même s'il craint encore le retour de la reine dé mariée – que dira-t-on ? –, les avantages sont pour son pouvoir plus grands que les inconvénients. Il lui accorde donc de s'installer aux portes de la capitale, au château de Madrid, à Boulogne, où elle arrive en juillet 1605, puis en plein cœur de la ville, quelques semaines seulement plus tard. Dès lors, bien que la chose soit inédite et qu'elle suscite de nombreux commentaires, Marguerite est intégrée à la famille royale – si bien intégrée que le petit dauphin l'appelle « Maman-ma fille »...

Sa correspondance permet de suivre, semaine après semaine, parfois même jour après jour, la préparation au procès, puis le procès lui-même. La partie est loin d'être jouée, et les émotions sont nombreuses. De sa prison, Charles fait intervenir tout ce qu'il a d'amis et de relations : Henriette, bien sûr, mais aussi Diane de France, demi-sœur de Marguerite, qui est sa proche parente et qui a beaucoup d'influence sur le roi<sup>9</sup>. Il tente aussi de déstabiliser la reine en commanditant – c'est du moins ce qu'on peut supposer – un attentat qui tue à deux pas d'elle l'un de ses favoris. Jusqu'au dernier moment, Marguerite se méfie de ses manigances et des possibles retournements du roi. Aussi décide-t-elle, quelques semaines avant le procès, d'engager la Couronne de manière

---

<sup>5</sup>. *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*, Ed. F. Guessard, Paris, Renouard, 1842, p. 345 (du 15/12/99).

<sup>6</sup>. *Ibid*, p. 347 (du 17/3/1601).

<sup>7</sup>. Sully, *Mémoires des sages et royales Oeconomies d'Estat...*, Ed. Michaud et Poujoulat, Paris, Guyot Frères, 1838, vol. 2, p. 465-466.

<sup>8</sup>. Cité par Sully, *ibid*.

<sup>9</sup>. Le beau-père de Charles, Henri de Montmorency-Danville, était le frère du défunt (et second) mari de Diane, François, duc de Montmorency. Diane est la fille d'Henri II et de Philippa Duc.

irréversible : le 6 mars 1606, elle signe l'acte par lequel elle fait don de tous ses biens au dauphin ; et le 10 avril, elle fait même don de ce qu'elle ne possède pas encore : le comté d'Auvergne et la baronnie de la Tour<sup>10</sup>. À la mi-mai, toujours inquiète, elle écrit au roi :

Monseigneur, j'ai depuis quelques jours commencé le procès de la succession de la reine ma mère, où l'avocat de mon neveu ne voulut point répondre, délayant, sous l'espérance qu'ils disent avoir de faire gagner Votre Majesté pour eux, ce que je ne craindrai jamais, croyant que Votre Majesté aimera toujours mieux le bien de monsieur le dauphin que celui des enfants de ce misérable [...]. Votre Majesté se souviendra, s'il Lui plaît, que ce que j'ai donné à monsieur le dauphin est uni à la couronne, et par conséquent inséparable. J'ai prié monsieur de Metz, à qui Votre Majesté fit traiter cette affaire, de lui faire ressouvenir des termes du contrat<sup>11</sup>.

Fin mai, la cour rend son verdict : celle qu'on appelle, depuis son démariage, la « reine Marguerite » est comtesse d'Auvergne et de Clermont, baronne de la Tour et de La Chaise. Elle jubile. Non seulement elle a triomphé de tous ses adversaires, non seulement elle est rentrée dans ses droits, non seulement elle est à Paris, mais elle vient d'acheter des terrains sur la rive gauche de la Seine, et elle commence à faire construire un palais – « juste en face du Louvre », soulignent les pamphlétaires exaspérés. Quant à l'ancien comte d'Auvergne, il n'est plus, pour reprendre l'expression dont la reine use depuis déjà plusieurs mois, que « Charles monsieur » – manière de dire qu'il n'a plus de titre. Et il est à la Bastille, où il restera douze ans.

### **La gestion du comté, ou la consolidation de la position de la donatrice**

La récupération du comté d'Auvergne n'est pas seulement une victoire politique pour Marguerite. Durant toute cette période, ses lettres sont remplies de considérations montrant à quel point elle tient à ce pays où elle a passé tant d'années. Ce n'est pas le moindre des intérêts de cette correspondance (en partie inédite) que de nous permettre de toucher du doigt ce qu'était, à cette époque, la gestion de ses biens par un grand – en l'occurrence, une grande. Ainsi écrivait-elle au roi, en juillet 1605, quelques jours seulement après avoir quitté sa forteresse :

J'ai laissé votre château d'Usson en sûre garde entre les mains d'un vieux gentilhomme, mon maître d'hôtel, [et] de tous mes Suisses et soldats qui m'y ont servi le temps qu'il a plu à Dieu que j'y aie été ; et j'y ai aussi laissé madame de Vermont, pour les tenir tous sollicités de leur devoir. C'est une place d'importance : j'ai pris assurance d'eux de n'y laisser entrer personne qu'ils ne voient homme de la part de Votre Majesté, accompagné de lettres scellées de son sceau. Il serait nécessaire que Votre Majesté y pourvût promptement de quelque personne qui lui soit fidèle. Je l'ai eu de Votre Majesté, je le lui rends. C'est une place qui ruinerait tout le pays, si elle était en mauvaises mains<sup>12</sup>.

Ce souci d'une bonne gestion s'accroît dans les mois qui suivent. Elle entend, d'abord, mettre de l'ordre dans un pays qu'il faut reprendre en mains et qui s'avère décidément bien remuant. Ainsi écrit-elle en octobre de la même année :

Monseigneur, Votre Majesté entendra, par le fils de monsieur d'Aire, présent porteur, comme Vilemain avait surpris le château de Mercuriol, ou monsieur d'Aire a remédié si promptement, et toute la noblesse appréhendant ce voleur là-dedans, ils y ont si promptement servi Votre Majesté qu'il en a été tiré, et la place remise entre les mains de monsieur de La Guesle [...]. C'est une place

---

<sup>10</sup>. Bibliothèque de l'Institut, ms 460, f° 19 et 23. Sully, toujours prudent, ne mentionnera ces donations dans ses *Mémoires* qu'à l'année 1607.

<sup>11</sup>. *Mémoires et lettres...*, p. 414.

<sup>12</sup>. *Mémoires et lettres...*, p. 391-392.

presque aussi forte que Usson ; je crois que le service de Votre Majesté serait que telles places fussent par terre. Si Votre Majesté me le commande, il sera soudain abattu. Votre Majesté jugera si cette entreprise a autre suite ; car une place si forte, s'il eût eu loisir d'y mettre des vivres, eût donné de la peine à reprendre, et peut-être amené d'autres brouilleries<sup>13</sup>.

Nous voyons là que Marguerite connaissait assez bien les questions militaires. Comme elle le rappelait dans ses *Mémoires*, elle avait malheureusement, tout au long de sa vie, « plus appris qu'[elle ne le désirait] comme il se faut comporter à la garde d'une place forte. »<sup>14</sup> Une bonne année plus tard, nouvelles alertes : sa baronnie de la Tour vient d'être investie par un certain Corne, tandis que d'autres places environnantes sont en état d'alerte, et elle doit faire intervenir le sénéchal du comté :

Monsieur de Florac, [...] Sur l'avis que j'ai eu des qualités et desseins de Corne, j'ai écrit à monsieur Rigaud de l'ôter de la Tour et y remettre Le Clos, que les habitants ont cautionné. Vous m'obligerez beaucoup d'y tenir la main [aussi] pour monsieur de Saint-Biard, que j'ai mis à Saint-Saturnin. C'est un gentilhomme de mes terres d'Agenais, honnête homme. S'il vous plaît prendre la peine de lui remontrer comme il se doit comporter, je m'assure qu'il s'y conformera. Je lui écrirai, et au Clos, et à tous ceux qui sont dans mes autres maisons, de vous obéir<sup>15</sup>.

Marguerite s'applique d'autre part à redonner à ce pays qui a, comme le reste de la France, longtemps souffert des guerres civiles, un nouvel élan économique. Pour ce faire, elle doit disposer sur place de serviteurs fiables – ce qui n'est pas toujours le cas. Dès la récupération du comté, nous la voyons batailler avec l'un de ceux-ci, comme en témoigne cette lettre d'octobre 1606 :

Verny, je ne laisserai pas de vous écrire ce mot, encore que par vos dernières lettres vous m'avez écrit de l'état de mes affaires. Je désire savoir en quel point ils [elles] sont à présent, et ce qui s'est passé en la prise de possession. C'est pourquoi je vous prie ne faire faute de me donner avis de tout et m'écrire au vrai quelle somme de deniers je puis retirer de ces quartiers, mettant ensemble les deniers que l'on fit saisir en mon nom et ceux de la demi-année échue à la Saint-Jean passée. Vous savez que les mémoires que m'en avez fait voir faisaient monter les deniers saisis à cinq mille écus et ceux de la demi-année échue la Saint-Jean 1606 à autres cinq mille écus. Faites en sorte que je vous y trouve véritable, et que je sache par ce porteur de quoi je dois faire état, et quand je le recouvrirai<sup>16</sup>.

Marguerite finira par ôter à Verny toute responsabilité. Deux ans plus tard, en janvier 1608, nous la trouvons occupée à la gestion de ses bois, et demander qu'y soient appliqués les principes d'exploitation forestière que Sully a mis à l'ordre du jour. La lettre est pour cette raison particulièrement intéressante. La reine demande en effet :

[...] que l'on mette en tous mes bois le même ordre et le même ménage que l'on fait en ceux du roi, par toute la France, qui est : que l'on les mesure en cinquante parts pour en couper et vendre tous les ans une cinquantième partie, laquelle est re[de]venue, dans le susdit temps de cinquante ans, en la même grandeur. Et par ce ménage, l'on accroît le revenu par ladite vente, et le bois ne se déperit point, et se retrouve toujours en même état<sup>17</sup>.

Durant ces deux années qui suivent le procès de 1606, la situation de Marguerite ne fait que s'améliorer. Nous la voyons, toujours à travers sa correspondance, faire de constantes pressions sur la Couronne pour obtenir les sommes nécessaires au parachèvement de son hôtel, auquel s'ajoute bientôt la construction du couvent des Augustins. Le roi finit toujours par céder à ses demandes et lui octroie de nombreux dons, d'autant que ce qu'elle fait, rappelle-t-elle non sans malice, elle le fait « pour monsieur le Dauphin », puisque tout doit lui revenir – il faut donc faire grand et

---

<sup>13</sup>. « Lettres de Marguerite de Valois à Henri IV », *Revue Rétrospective* 1 (1838), p. 245.

<sup>14</sup>. *Mémoires et lettres...*, p. 92.

<sup>15</sup>. Inédite.

<sup>16</sup>. Inédite.

<sup>17</sup>. Inédite.

magnifique. Malheureusement, il ne reste rien, à l'exception de l'actuelle chapelle des Beaux-Arts, de cet ensemble architectural que ses contemporains allaient très vite nommer le Parnasse royal, en préférant souvent sa fréquentation à celle du Louvre, car Marguerite y animait une cour brillantissime... La reine a également acheté, à Issy-les-Moulineaux, une propriété qu'elle fait aménager, se plaisant à souligner le parallélisme de ses occupations et de celles du roi :

Monseigneur, écrit-elle à la fin de l'été 1607 [...] je crois mon exercice être, à cette heure, semblable à celui de Votre Majesté : de passer tout le jour à voir planter, en cette belle saison, mon parc. Je m'assure [que] celui de Fontainebleau sera [quant à lui] bien accru et embelli<sup>18</sup>.

Ce rétablissement de la situation de Marguerite se marque par des attentions protocolaires – à l'époque fort importantes. En avril 1606, par exemple, soit quelques semaines avant le procès, elle n'avait pas été la première à Paris à être avertie de la victoire d'Henri IV sur le duc de Bouillon à Sedan, et elle s'en était plainte. En avril 1607 en revanche, elle est bien la première à apprendre la naissance d'un nouvel enfant du couple royal. D'autres marques témoignent de la restauration de son statut. Les années 1608 et 1609 sont ponctuées de grandes réceptions, où Marguerite est à l'honneur, ou bien qu'elle organise elle-même avec faste. Ses liens avec le dauphin sont par ailleurs très étroits : l'enfant et la vieille dame s'aiment d'une affection véritable, qui se traduit par de très nombreuses sorties collectives et des invitations de part et d'autre. Si bien qu'en 1609, la situation de la reine est suffisamment consolidée pour qu'elle propose à la Couronne l'abandon de l'usufruit qu'elle conservait sur ses biens contre une simple pension – simple, mais confortable. La donation est cette fois pleinement réalisée.

Cet attachement de Marguerite aux Bourbons survivra à la mort d'Henri IV, en 1610. Durant les cinq années qui lui restent à vivre, non seulement elle continuera de seconder la régente dans l'animation de la Cour – au point qu'on lui confiera parfois la réception des ambassadeurs –, mais elle interviendra plusieurs fois politiquement pour soutenir le régime, notamment durant l'année 1614, lorsque certains grands nobles, autour du prince de Condé, recommenceront à fomenter des troubles. Et Marie de Médicis, comme le dauphin, lui accorderont jusqu'au bout sans compter, et leur confiance, et l'argent du trésor.

\*

La négociation de Marguerite pour récupérer le comté d'Auvergne changea donc le cours de sa vie, comme on vient de le voir. Mais elle modifia également du tout au tout sa place dans l'Histoire. Jusqu'en 1605 en effet, c'est-à-dire jusqu'à son retour dans la capitale, bien rares étaient les écrits sur son compte. Après 1605 en revanche, les discours sur elle s'accumuleront *ad nauseam*. Il est donc très vraisemblable que, sans cette transaction et les conséquences qu'elle eut, la reine n'aurait pas laissé dans l'Histoire beaucoup plus de traces que, par exemple, Jeanne de France, la « dé mariée » précédente. Certes, nous aurions le discours que Brantôme lui a consacré, et qui était écrit avant 1605 ; nous aurions les *Peines d'amour perdues de Shakespeare*, qui la mettaient en scène sans grande vraisemblance ; et nous aurions les propres *Mémoires* de la reine, écrits à partir de 1594. ; mais peut-on affirmer, même, que ceux-ci auraient été recueillis, sauvegardés, publiés, s'il n'avaient été ceux de la célèbre reine Marguerite ?

---

<sup>18</sup>. Inédite.

La négociation changea aussi, très vraisemblablement, le cours de l'histoire de France. Pensons à la fragilité du nouveau régime si Marguerite n'avait pas, de toutes ses forces, appuyé ceux qui militaient pour l'arrestation du comte d'Auvergne ; si elle n'avait pas proposé à la Couronne ce « cadeau » qui dut peser d'un poids considérable dans la décision d'Henri IV de sévir ; si un territoire aussi stratégique était resté propriété du comte d'Auvergne. Songeons aux dégâts qu'aurait fait la conjuration Auvergne-Bouillon-Espagne-Savoie si elle avait réussi. Songeons, enfin, au poids qu'aurait pu apporter Marguerite aux diverses conjurations qui tentèrent, entre 1600 et 1615, de déstabiliser le pouvoir des Bourbons...

Or si les discours sur Marguerite sont pléthoriques à partir de 1605, et s'ils le sont restés (à quelques décennies près) jusqu'à nos jours<sup>19</sup>, ils ne disent rien ou quasi rien sur cette négociation, ni sur le statut qu'elle permit à la reine de récupérer, ni sur les interventions politiques que celui-ci lui permit de faire à la fin de sa vie. Ses contemporains – ceux qui écrivaient du moins – avaient été choqués par son « come back », et se sont prononcés sur elle en fonction de leurs intérêts : les ennemis d'Henri IV l'ont traînée dans la boue, ses supporters ont préféré passer sous silence ce que leur héros lui devait ; les uns ont mis l'accent sur les prétendues turpitudes de sa vieillesse, les autres sur les délices de sa dernière cour. Les historiens des siècles suivants ont suivi cette ligne. Indulgents ou non, ils ont fait silence sur son rôle politique : le vainqueur au panache blanc, le père de la « poule au pot », pouvait-il devoir la sécurité de son royaume à une femme répudiée, dont la réputation était salie ? Quant aux biographes de Marguerite, la plupart résumant en dix pages les quinze dernières années de sa vie, et certains les rayent même complètement, arrêtant leur récit en 1600.

Tout cela appelle diverses réflexions. D'abord sur le fait que Marguerite de Valois avait l'étoffe d'une grande femme d'État : cette négociation le démontre, comme le faisait déjà celle du divorce. À partir de cette évidence, on peut réfléchir au sens à donner à ses choix politiques antérieurs : par exemple à sa participation aux complots de 1574 ; à la décision de quitter son mari en 1585... Ces choix furent-ils le fruit d'un mauvais calcul ? d'une certaine immaturité politique ? ou lui furent-ils dictés par le « temps misérable » comme on disait alors, par la médiocrité de ses partenaires ? À chaque fois, quelles étaient ses marges de manœuvre ?

Finalement, cela nous amène à réfléchir sur ce qu'est un parcours politique pour une femme : sur la nécessaire rencontre entre des talents personnels et une conjoncture favorable – rencontre en dehors de laquelle rien ne se passe et se referme l'Histoire... Pour un homme aussi, dira-t-on – et il y a là, effectivement, quelque chose qui ressemble à une cruelle égalité. Pourtant, la différence est grande : elle est qu'une conjoncture favorable ne se présente quasiment jamais pour les femmes, puisqu'elles sont statutairement écartées ; que leurs talents ont bien moins d'occasions de se déployer puisqu'ils sont le plus souvent laissés en jachère ; et que l'Histoire a une fâcheuse tendance à se refermer devant elles, ou, lorsqu'elle s'est ouverte, à déformer leur mémoire jusqu'à les rendre méconnaissables... Tout ceci au présent de narration, évidemment.

Éliane Viennot

---

<sup>19</sup>. Voir *Marguerite de Valois...*, seconde partie.